Guide de l'exposant

FORUM LABO
Paris – Porte de Versailles

28-30 MARS 2023







Bienvenue!

Le Guide de l'Exposant vous permet de trouver au plus vite l'information dont vous avez besoin!

Vous trouverez toutes les informations nécessaires afin de préparer au mieux votre participation au salon FORUM LABO

Ce guide comporte 3 parties :

- Les informations générales, à lire et à suivre pour mener à bien les démarches que vous allez effectuer.
- L'ensemble des formulaires à consulter et/ou compléter.
- L'aménagement de votre stand.

Avant de commencer, assurez-vous que :

- 1.L'emplacement que vous avez réservé correspond à vos besoins (trappes d'eau, superficie etc..), vous pouvez vérifier ces éléments une fois que vous aurez reçu votre bon pour accord de la part de votre commercial.
- 2. Que vos identifiants pour accéder à votre espace exposant vous ont bien été transmis par email service.clients.forumlabo@rxglobal.com

Au plaisir de vous retrouver très prochainement!



Sommaire

1. Comment préparer ma venue

A. Informations générales

- Vos contacts
- Planning salon
- Rétro planning

B. Comment arriver sur site

- Plan du site (plan des pavillons)
- Accès Logipass (livraison et enregistrement des véhicules)
- Badges d'accès

C. <u>Informations pratiques</u>

- En montage
- En période d'ouverture
- En démontage
- * Rappel sur les règles de sécurité des intervenants sur site.
- * Rappel sur les démarches concernant la main d'œuvre étrangère (dédié aux standistes et décorateurs).

- D. Exposant responsable
- E. Règlement technique d'architecture

2. <u>Formulaires à consulter</u> et à retourner

- A. Règlement de sécurité incendie
- B. <u>Plan particulier de sécurité</u> et de protection de la santé
- C. <u>Auprès du service clients :</u>
 <u>Assurance complémentaire (facultative)</u>
- D. Auprès des prestataires dédiés : <u>Déclaration de matériel</u> en fonctionnement

3. Aménagement de mon stand

- A. Stands équipés
- B. Espaces nus
- C. Aménagements complémentaires
- D. Prestataires référencés





A. Informations générales Vos contacts

Organisateur

RX France +33 (0)1 47 56 50 00 52-54 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux

Direction salon

Anne-Manuèle HEBERT
Directrice de division
Anne-manuele.Hebert@rxglobal.com

Département technique

Estelle BRAMI
Directrice technique
Tél.: +33 (0)1 47 56 65 64

estelle.brami@rxglobal.com

Carole VIGNAUD

Responsable technique Tél.: +33 (0)1 47 56 65 63 carole.vignaud@rxglobal.com

Service technique exposants

service.technique.forumlabo@rxglobal.com

Département marketing et communication

Valérie MOULLEC HOUDRET

Directrice Marketing et Communication Tél.: +33 (0)1 47 56 24 97 valerie.moullec-houdret@rxglobal.com

Constance DUFOUR

Chargée des partenariats médias Tél.: +33 (0)6 03 28 47 87 constance.dufour@rxglobal.com

Département commercial

Hélène SalaünDirectrice de Clientèle

Tél.: +33 (0)1 47 56 67 02 helene.salaun@rxglobal.com

Gabriel JIMENEZ

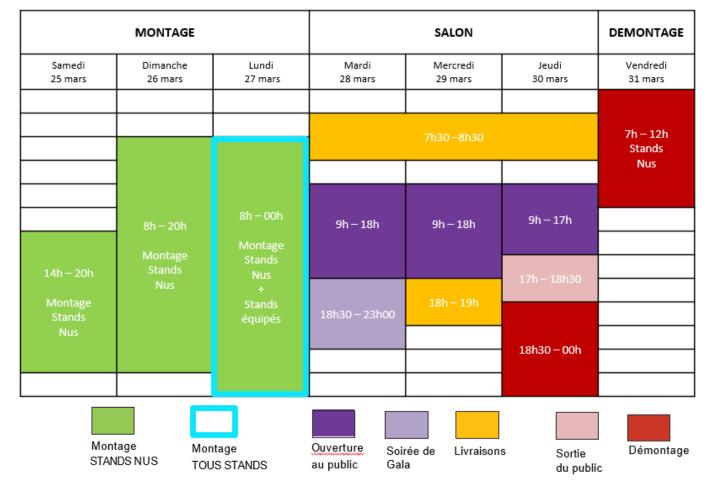
Responsable Commercial Tél.: +33 (0)1 47 56 65 28 gabriel.jimenez@rxglobal.com

Service clients et facturation

service.clients.forumlabo@rxglobal.com



Planning: Montage – Ouverture - Démontage



LIVRAISON DES ESPACES NUS : Samedi 25 mars à 14h LIVRAISON DES STANDS EQUIPES : Lundi 27 mars à 8h

Mise sous tension électrique

MONTAGE

Lundi 27 mars : 8h00 - 22h00

OUVERTURE

Mardi 28 mars : 8h30 - 19h00 Mercredi 29 mars : 8h30 - 19h00 Jeudi 30 mars : 8h30 - 18h00

Pas d'alimentation électrique les 25, 26 et 31 mars

Pensez à commander un branchement électrique de chantier auprès de VIPARIS : <u>www.viparisstore.com</u>



Rétro planning

Mes actions	A faire au plus tard	Destinataire	
Badges exposants	J-30	Espace Exposant du salon	https://www.forumlabo.com/paris/fr-fr/exhibitor-hub.html
Envoi du projet de stand	J-30	ASTECH	www.astech-prod.com
Prestations du parc	J-30	VIPARIS	https://www.viparisstore.com
Aménagements complémentaires stands NUS et stands équipés PRESENCE – EASY – ESSENTIEL	J-30	GL EVENTS	margot.hennequin@gl-events.com
Aménagements complémentaires stands équipés IDENTITY	J-30	LINKS	identity@linkseventgroupe.com
Prestations de service et location de matériel	J-30	Formulaires sur l'Espace Exposant	https://www.forumlabo.com/paris/fr-fr/exhibitor-hub.html
Règlement de sécurité incendie à consulter	J-30	Espace Exposant du salon	https://www.forumlabo.com/paris/fr-fr/exhibitor-hub.html
Matériel en fonctionnement (Guide de l'exposant : page 42)	J-30	HANDI'SECURE	handisecur@icloud.com
Assurance complémentaire facultative (Guide de l'exposant : page 33)	J-30	Service clients	service.clients.forumlabo@rxglobal.com
Badges décorateur	J-20	Espace Exposant du salon	https://www.forumlabo.com/paris/fr-fr/exhibitor-hub.html
Choix de la dotation de mobilier	J-20	Espace Exposant du salon	https://www.forumlabo.com/paris/fr-fr/exhibitor-hub.html
Inscription des véhicules sur LOGIPASS	J-15	VIPARIS	https://logipass.viparis.com
Attestation Exposant - Notice de sécurité SPS	J-10	D.Ö.T	sps@d-o-t.fr
Attestation de démontage	J-10	ASTECH	pascal.redon@astech-prod.com



Comment arriver sur site

Plan du site

Important

L'accès au stand ne vous sera autorisé uniquement lorsque vous aurez réglé à RX France l'intégralité de leurs factures de stand.

Attention

Pendant le montage et le démontage de l'exposition, il est impossible d'assurer le contrôle des entrées. En conséquence, nous vous invitons expressément à assurer vous-même la surveillance de votre matériel et de votre marchandise.



Guide de l'exposant - FORUM LABO 28-30 MARS 2023

Lieu : Parc des Expositions - Paris Porte de Versailles

1, place de la porte de Versailles - 75015 PARIS



En véhicule:

Paris Expo Porte de Versailles : 1, Place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

Parking P6: accès Place des Insurgés de Varsovie, 75015 Paris / accès VIP: Avenue de la Porte de la Plaine, 75015 Paris

En transports:

METRO : ligne 12, station Porte de Versailles – sortie 1 pour accéder au pavillon 4

TRAMWAY: T2 et T3a, station Porte de Versailles - Parc des Expositions

BUS: ligne 80, station Porte de Versailles - Parc des Expositions et ligne 39, station Desnouettes

VELO: station Vélib' avenue Ernest Renan

Accès Logipass

Livraison et enregistrement des véhicules

Un site internet dédié:

https://logipass.viparis.com





RX France

Périodes de montage, démontage, et livraisons quotidiennes

VIPARIS a mis en place un système ayant pour objectif de garantir de meilleures conditions d'exploitation en termes de sûreté et de fluidification des accès. Pour ce faire, ils ont développé un système informatique d'enregistrement de véhicules. Cela concerne toutes les demandes d'accès de véhicules pendant les périodes de montage et démontage et pour les livraisons quotidiennes.

Le stationnement sur les aires de livraison devient limité au strict besoin de la livraison.

Comment fonctionne le Logipass?

Configuration des évènements

Viparis gère la configuration de l'évènement selon les souhaits de l'organisateur et les contraintes opérationnelles.

Création demande d'accès

Chaque intervenant crée son espace utilisateur pour créer sa demander d'accès. Il utilise son espace dédié pour suivre ses demandes et imprimer son pass d'entrée.

Approbation des demandes

Les demandes faites sur les plages horaires correspondant à la branche d'activité (installateur / exposant / livreur) et au type de véhicule sont validées automatiquement.

Les autres demandes font l'objet d'une approbation manuelle (dérogations). L'organisateur peut approuver les demandes manuelles de son évènement dans la limite des places disponibles.

Gestion demandes d'accès

Les prestataires de Viparis gèrent opérationnellement l'évènement en contrôlant la conformité des demandes d'accès et des durées de livraison si besoin. Ils sont munis de tablettes Logipass.

Certains accès sont automatisés grâce a des lecteurs de plaque d'immatriculation. Les données des entrées et sorties sont enregistrées et consultables en ligne.

Badges d'accès Nouveauté



Les personnes non identifiées n'auront pas d'accès au site.



Décorateurs / chauffeurs

Badge de montage / démontage

Afin de pouvoir **accéder au pavillon lors du montage et démontage**, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de montage.

Pour s'enregistrer, vous devez vous rendre sur votre Espace Exposant : https://solar.rxfrance.fr/

Procédure à suivre :

Dans la rubrique mon compte, cliquez sur Badges Montage. Enregistrez chaque personne en remplissant tous les champs obligatoires Pour ajouter de nouvelles personnes, cliquez sur le bouton AJOUTER.

Vous recevrez dans un délai de 15 jours votre badge de montage par mail à imprimer par vos soins.



Exposants

Badge exposant

Les badges sont obligatoires pour l'accès des exposants pendant la **période d'ouverture et de montage / démontage.**

Pour s'enregistrer, vous devez vous rendre sur votre Espace Exposant : https://www.forumlabo.com/paris/fr-fr/exhibitor-hub.html

Procédure à suivre :

Commandez vos badges exposants d'accès au salon sur votre Espace Exposant. Afin d'imprimer vos badges exposants, assurez-vous d'avoir soldé l'ensemble de vos prestations auprès

de votre responsable facturation.

Pour toutes questions, contactez le service client : service.clients.forumlabo@rxglobal.com



C. Informations pratiques En montage

Nous vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels.



Accès et circulation

Dans le pavillon

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est gratuit en période de montage mais soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme **LOGIPASS**: http://logipass.viparis.com/

Pour toute question sur le Logipass merci de contacter la hotline dédiée : infos-exposants@viparis.com / tel : +33(0)1 40 68 11 30

En revanche, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation (voir « prestations du parc » sur www.viparisstore.com tel : +33(0)1 40 68 16 16)



En montage



Contrôle d'accès sur chantier

Pendant le montage, le site est un chantier interdit au public. L'accès au Parc des Expositions est soumis à la présentation d'un badge nominatif . Vous devez commander ces badges de montage sur votre Espace Exposant.

IMPORTANT:

Nous devons désormais pouvoir identifier l'ensemble des personnels présents sur site pendant le montage et le démontage du salon. Chaque personne travaillant sur le montage et/ou le démontage devra donc être préenregistrée à l'aide du formulaire Badges Montage/Démontage disponible sur l'Espace Exposant.

Seules les personnes enregistrées via ce formulaire pourront accéder au site durant le montage et le démontage du salon.

En ce qui concerne la circulation pendant l'ouverture du salon, l'enregistrement des personnes doit se faire comme d'habitude sur l'Espace Exposant, rubrique Badge Exposant.

12



En montage



Horaire d'ouverture chantier

Voir le planning du salon p.6.

Les décorateurs/standistes devront obligatoirement suivre le planning établi par l'organisateur pour accéder au site pendant le montage.



Emballages vides-dépôt de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs décorateurs en dehors du pavillon (voir Bon de commande Manutention sur votre Espace Exposant). Aucune possibilité de stockage dans le pavillon.



Commission de sécurité

Lors du passage de la Commission de Sécurité, les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand. Date et heure précisées ultérieurement. Si vos constructions ne respectent pas le règlement, il vous sera demandé de faire le nécessaire afin de mettre votre stand en conformité pour l'ouverture au public.



Manutention

A l'intérieur des pavillons, des entreprises de manutention sont à votre disposition (Clamageran et Clasquin). Cette manutention est payante. Voir Bon de commande Manutention sur votre Espace Exposant.



Ouverture au public



Distribution publicitaire / prospectus

La distribution de documents et objets publicitaires est strictement interdite en dehors des limites de votre stand.

Toute distribution de prospectus est interdite dans les allées.



Animations sonores

Les animations (sons, vidéos, mascottes...) doivent être déclarées auprès de l'organisateur pour acceptation. Le niveau sonore maximal est fixé à 85 décibels.

L'exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique. En conséquence, l'exposant doit effectuer la déclaration relative à la diffusion de musique sur son stand auprès de la SACEM et doit en assurer le paiement avant le salon.

https://clients.sacem.fr/autorisations/manifestation-avec-de-la-musique-en-fond-sonore

L'exposant garantit l'organisateur de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers du fait du non-accomplissement de ses obligations.

Toutes sortes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors de la limite des stands.



14

Ouverture au public



Badges exposants

Pour l'accès des exposants pendant la période d'ouverture, de montage et de démontage un badge nominatif est obligatoire.



Livraisons

Accès livraison exposants : de 7h30 à 8h30 les 28, 29 et 30 mars. Les véhicules doivent être enregistrés sur la plateforme LOGIPASS : http://logipass.viparis.com/

Lors des livraisons, le stationnement dans le Parc est limité à 1 heure. Passé ce délai, les véhicules en infraction seront enlevés sans préavis, aux frais de leurs propriétaires.



Traiteurs

Aucune exclusivité n'est reconnue à l'exercice de l'activité sur Paris Porte de Versailles. En conséquence, les exposants peuvent faire appel soit aux traiteurs installés sur le site (Horeto),

soit à des traiteurs agréés par l'administration de Viparis.

Tous les traiteurs sont autorisés à assurer des prestations sur le Parc sous réserve de se déclarer avant la réalisation de la prestation, auprès de VIPARIS et finaliser un contrat ponctuel d'intervention sur la base d'une redevance.

Contact : VIPARIS - Mme Myriam MOTTIN- Tél : + 33 (0)7 60 86 65 23 myriam.mottin@viparis.com

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé.



Ouverture au public



Surveillance de stands

La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons de faire surveiller vos installations surtout la nuit et vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels (voir Gardiennage particulier de stand sur votre espace exposant).



Sinistre et vol

Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré à la compagnie d'assurance à l'aide des formulaires-types tenus à la disposition de l'exposant. Cette déclaration doit être faite dans les 24h s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages.

Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police du ressort du lieu de l'organisation du salon. L'original du dépôt de la plainte est joint à la déclaration de sinistre.

Dans les 24 heures

Déposer une plainte auprès du Commissariat de Police correspondant au lieu où s'est déroulé le sinistre : Commissariat de Police

16

250 rue de Vaugirard - 75015 PARIS Tél.: +33 (0)1 53 68 81 00

Dans les 48 heures

Transmettre l'original de dépôt de plainte au Commissariat Général ou à l'issue du salon : RX France

FORUM LABO

52-54 Quai de Dion Bouton - 92800 PUTEAUX



Période de démontage

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

Nous vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels.



Horaires de démontage

Le démontage des stands commencera le 30 mars de 18h30 à minuit. Il se poursuivra – uniquement pour les stands Nus - le 31 mars de 7h à 12h (voir planning).

Nous vous demandons de retirer dès le début du démontage de vos stands toute publicité, multimédia, produit de valeur, ou tout autre objet que vous voulez récupérer.

Pendant cette période, les stands ne sont pas surveillés par l'organisateur, si vous désirez un gardiennage de votre espace, merci de faire appel à une société spécialisée (voir bon de commande "gardiennage").

Les dates de mises à disposition des emplacements et de fin d'agencement (de même que celle de début et de fin de montage) sont impératives.

Nous vous demandons de veiller au respect de celles-ci.

Tout dépassement de ces horaires entraine :

- la destruction du stand aux frais de l'exposant,
- le paiement de l'indemnité d'occupation supplémentaire au prorata du prix au m²,
- les dommages et intérêts au loueur des lieux.

L'exposant accepte de payer tous les frais occasionnés par sa défaillance ou celle de son décorateur, installateur ou autre personne morale ou physique agissant pour son compte.



Accès et parkings

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon.

Seuls sont autorisés les engins de manutention de nos partenaires à partir de 21h (**CLASQUIN** ou **CLAMAGERAN**). L'accès aux aires de stationnement est gratuit mais soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS : http://logipass.viparis.com/

En revanche, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation (commande sur www.viparisstore.com - tel. + 33(0)1 40 68 16 16)

Période de démontage

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.



Stands équipés et aménagements complémentaires

Les réserves de ces stands et le mobilier de location devront être vidés de tout leur contenu le soir même de la fermeture du salon au plus tard à 19h pour leur démontage par les équipes de l'installateur.



Nettoyage

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les détritus (moquette, gravois, adhésifs...) doivent être retirés. Les marchandises et installations qui ne seront pas enlevées dans les délais seront mises en décharge par nos soins et facturées ultérieurement à l'exposant.

Pour l'enlèvement des déchets, nous vous conseillons de contacter les sociétés chargées du nettoyage des pavillons (voir formulaire Nettoyage des stands).

Toutes détériorations ou dégâts constatés après le démontage de votre stand vous seront facturés.

L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires (voir Attestation de démontage).

18



Main d'œuvre étrangère

Rappels

Article L 341-6 du Code du travail:

« Nul ne peut, directement ou par personne interposée, engager, conserver à son service, employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni d'un titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France ».

ATTENTION: si vous faites appel à des décorateurs ou des standistes étrangers pour intervenir sur votre stand. Ces derniers doivent s'assurer que tous les travailleurs étrangers qui travaillent sur le sol Français dont ils feront appel sont déclarés via le **portail SIPSI**: www.sipsi.travail.gouv.fr

L'utilisation du **Télé-service SIPSI** est devenue **obligatoire** depuis le 1er octobre 2016. Il est le seul mode autorisé de transmission de la déclaration préalable de détachement pour les prestataires étrangers.

En tant qu'exposant sur le salon et commanditaires des prestations, vous êtes soumis à une obligation de vigilance. Vous devez vous faire remettre une copie de la déclaration de détachement.

Si ces démarches ne sont pas respectées, l'inspection du travail peut mettre en suspend votre chantier sur site, voir annuler votre participation au salon.

Afin d'avoir plus d'informations sur ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet SIPSI : <u>Sipsi (travail.gouv.fr)</u>, ou sur Immigration professionnelle : <u>recrutement de main d'oeuvre étrangère - Direccte Ile-de-France</u>

Conformément à la législation française, tout entrepreneur intervenant sur le site, devra tenir à disposition de l'Inspection du travail, les registres réglementaires du personnel, ainsi que le double des titres de travail des travailleurs de nationalités étrangères. L'entreprise utilisant du personnel intérimaire doit s'assurer :

- Que la personne est apte à effectuer le travail auquel elle est destinée
- Que le certificat d'aptitude médicale pour la profession déterminée a bien été délivré
- Que l'intéressé est en règle (carte de travail, carte de séjour)
- Que le personnel a subi une formation à la sécurité

Tout employeur établi hors de France qui prévoit d'effectuer une prestation de service sur le territoire français doit transmettre avant le début de son intervention en France une DECLARATION PREALABLE DE DETACHEMENT de ses salariés à l'inspection du travail du lieu de réalisation de sa prestation.

19



Règles de sécurité essentielles

Rappels

Durant les périodes de montage et de démontage, l'accès aux espaces d'expositions et d'événements est réglementé. Vous devez respecter les consignes qui vous seront données par les organisateurs et toutes les personnes chargées de la gestion des accès et de la sécurité.

- Le port des E.P.I. (Equipements de Protection Individuels) est obligatoire durant toute la période de montage et démontage du salon.
- Les issues de secours doivent rester dégagées et libres d'accès.
- Les R.I.A (Robinets d'Incendie Armés) doivent rester accessibles en permanence.

















Règles de sécurité essentielles

Rappels

Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail.



L'emploi d'une nacelle élévatrice est soumis à la réglementation en vigueur. Les conditions d'utilisation et de fonctionnement de la nacelle doivent être affichées sur la nacelle elle-même. Le conducteur et l'accompagnateur doivent porter un casque. Le conducteur doit être en possession d'un CACES ou toute autorisation équivalente : autorisation de conduite délivrée par l'employeur après vérification de l'aptitude médicale (certificat annuel) et épreuve pratique de formation. Il doit être âgé de plus de 18 ans.





21

D. Exposant Responsable



Ensemble engageons-nous pour le développement durable du salon

Conscient des enjeux environnementaux et sociaux, FORUM LABO a choisi de s'inscrire dans une démarche de développement durable. **Agissons tous ensemble.** Pour vous accompagner dans cette démarche, nous mettons à disposition cet outil qui vous permettra de (re-)découvrir les bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place à votre échelle.



Exposant Responsable



J'opte pour des transports bas carbone

Favoriser les déplacements bas carbone (train, voie fluviale et maritime, vélos, camions électriques...).

Mutualiser la livraison avec d'autres participants à l'événement.

Les prestataires officiels du salon, CLAMAGERAN et CLASQUIN organisent des transports groupés.



Je réduis mes emballages

Eviter au maximum le suremballage.

Privilégier des matériaux facilement recyclables ou mieux réutilisables.



Je pense écoconception

Privilégier des matériaux réutilisables et recyclables, ainsi que l'éclairage en LED. Pour la construction ces stands, nous proposons des stands sur-mesure éco-conçus. Sur nos bons de commande, nous facilitons votre compréhension grâce aux pictogrammes recyclables et réutilisables.



J'adopte une communication responsable

Pour éviter tout risque de propagation du virus COVID, nous vous recommandons d'éviter les prospectus et les goodies, en les remplaçant par une belle expérience sur votre stand. Si vous souhaitez les maintenir, pensez à adapter le tirage aux besoins, opter pour un support respectueux de l'environnement, adopter des goodies éthiques et ou zéro-déchet.



Exposant Responsable



J'opte pour une restauration durable

Éviter le gaspillage alimentaire en commandant les quantités adéquates.

Privilégier les produits bio, locaux et de saison.

Supprimer les plastiques en privilégiant la vaisselle réutilisable ou recyclable, et en apportant sa gourde.

Sélectionner un traiteur ayant mis en place une politique RSE et ayant leur laboratoire proche du lieu de réception.



Je réduis et trie mes déchets (emballages, magazines, flyers, bouteilles...)

Au montage et démontage, rendez-vous à l'un des points de collecte pour trier vos déchets.

Lors de l'ouverture, participez au tri sélectif grâce aux poubelles mises à disposition pour le public.

Masques, gants et lingettes : merci de bien vouloir jeter ces consommables dans les poubelles prévues à cet effet.



Je valorise mes déchets (structures de stands, matériaux lourds, moquettes ...)

Respecter les deux heures de neutralisation des engins de manutention à la fin de l'événement nécessaire au recyclage de nos moquettes.

Stands nus, organisez le retrait et la revalorisation de vos déchets.

Passer par notre aménagement complémentaire d'aide au démontage.



Je partage mes bonnes idées

N'hésitez pas à nous partager vos idées, vos actions ou vos réalisations mises en place sur votre stand à l'adresse mail suivante : service.technique.forumlabo@rxglobal.com Nous vous lirons attentivement.



E. Règlement technique d'architecture

<u>Très important</u>: en signant votre demande de participation,

vous avez pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous décorateurs, installateurs ou entrepreneurs, l'ensemble des clauses du règlement général y compris la durée de montage et de démontage.

L'organisateur du salon se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'installateur général (aux frais de l'exposant) toutes les installations qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture et susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Accrochages en hauteur/élingues :

Les accrochages à la charpente du pavillon sont réalisés par les services techniques du parc des expositions. Les demandes doivent être effectuées auprès du service exposants du parc (www.viparisstore.com).

Dans tous les cas, les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture.

La commission départementale de sécurité de Paris requiert, sur tous les événements recevant du public, le contrôle des structures suspendues.

Il est obligatoire de faire contrôler et attester par un organisme agréé ou un technicien compétent les systèmes particuliers de fixation non-répétitifs ainsi que les installations techniques (tout élément élingué) avant la montée à l'accroche afin d'obtenir et de présenter un procès-verbal de stabilité. Ce document vous sera demandé par le chargé de sécurité avant l'ouverture du salon.

25

Règlement technique d'architecture

Deux plans cotés indiquant les vues au sol et en élévation devront obligatoirement être soumis à notre partenaire pour validation avant le vendredi 24 février 2023 :

ASTECH - PROD / Pascal Redon

Email: pascal.redon@astech-prod.com

Tél: +33 (0)6 83 25 95 12





Règlement technique d'architecture

Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs (à partir du sol) et des retraits suivants :

	HAUTEUR MAX	RETRAIT	RÈGLES
Construction	5.00 m	1.00 m	
Cloisons de séparation et mitoyenneté	2.50 m		Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc ou gris, sans aucun type de signalisation.
Signalétique	5.00 m	0.50m sur allées 1m sur mitoyenneté	Toute enseigne doit être élinguée ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère, et devra respecter une hauteur maximale de 5m à partir du sol, si la hauteur sous plafond le permet (voir Page 34).
Herse d'éclairage ou pont lumière	5.00 m	1.00 m	Les herses d'éclairage sont autorisées, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand. Veuillez contacter le service exposant de Viparis au 01.40.68.16.16 pour toute faisabilité de votre projet.

Veuillez-vous rapprocher de votre contact technique pour connaître les zones de hauteur limitée propre à votre emplacement.

Règlement technique d'architecture

Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs* (à partir du sol) et des retraits suivants :

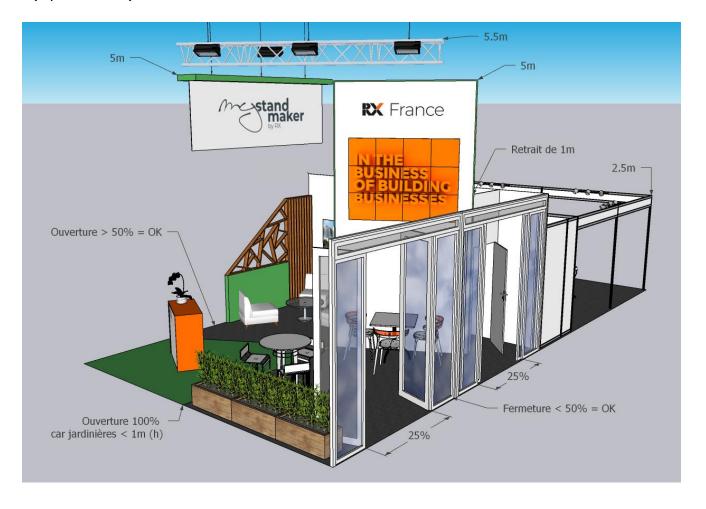


*Veuillez vérifier les contraintes de hauteur figurant sur la proposition d'implantation qui vous a été adressée par votre contact commercial.



Règlement technique d'architecture

Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs* (à partir du sol) et des retraits suivants :



*Veuillez vérifier les contraintes de hauteur figurant sur la proposition d'implantation qui vous a été adressée par votre contact commercial.



Règlement technique d'architecture

Limites de stand

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit dépasser les limites du stand.

Allées libres

Les exposants devront laisser les allées libres de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, tant au sol qu'en hauteur. En revanche, les canalisations et câbles répondant aux exigences de l'organisateur ou des services de sécurité pourront traverser l'emplacement des stands si besoin.

Ouverture des stands

Chaque façade/côté de stand donnant sur une allée doit obligatoirement respecter une ouverture de 50% minimum, de manière à permettre un large accès au stand, à ne pas gêner les voisins et à permettre une grande visibilité et une bonne circulation. Peuvent être considérés comme ouverture :

- Toute <u>décoration ou mobilier</u> ne dépassant pas 1m de hauteur, hors cloisons basses (ex: plante, comptoir d'accueil...)
- Tout <u>élément mobile</u>, sur toute sa hauteur, permettant l'accès physique au stand. L'organisateur se réserve le droit de faire modifier l'agencement du projet reçu à toutes fins utiles.

Stands réutilisés

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du salon, comme les stands nouvellement construits.

Les stands à étage ne sont pas autorisés.



30

Règlement technique d'architecture



Velum

La pose d'un vélum de type croc feu, filet ou coton gratté classé M1 en réaction au feu est autorisée.

Dégradations

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.

Parois, sol, piliers: Il est interdit d'y effectuer des percements, scellements, saignées ou découpages. Il est également interdit de les peindre.

Revêtement de sol

Les stands sont livrés avec moquette à l'exception des stands installés par un décorateur qui en assurera la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement. Toute dégradation du plancher existant du fait des exposants sera à leur charge. Il leur appartient donc de prendre toute mesure (plastiques, contreplaqué, etc.) permettant d'assurer la protection du plancher en cas de risque, en particulier peinture.

Matériel en fonctionnement

Les exposants souhaitant présenter du matériel en fonctionnement, doivent impérativement retourner le formulaire «Matériel en fonctionnement» au chargé de sécurité Cabinet HANDISECUR - Isabelle Ferrandes - Tel: +33 6 87 99 86 59 - handisecur@icloud.com

Matériel volumineux

Les stands exposant des véhicules ou matériels volumineux devront IMPERATIVEMENT soumettre leur positionnement au service technique du salon pour approbation.

Commande de désenfumage et postes d'incendie fixe

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A doivent être visibles et accessibles sur un rayon de 1m. Les interphones doivent rester dégagés en permanence. Le balisage de ces installations doit rester visible.

Règlement technique d'architecture



Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air (air ou hélium) et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés. Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le hall. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public. Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M2.

La longueur de leurs attaches devra être définitive et respecter les mêmes retraits que les éléments élingués. Le non-respect de cette obligation autorisera l'organisateur à procéder à l'enlèvement de ceux-ci.

Commission de sécurité

Toutes les installations devront être conformes aux prescriptions édictées par la Préfecture de Police. Le Commissariat Général vérifiera toutes les installations de stands et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au Règlement du salon. En raison du passage de la Commission de Sécurité, l'installation des stands doit être terminée la veille d'ouverture du salon.

Accessibilité personnes à mobilité réduite

Tout stand équipé d'un plancher technique supérieur à 2 cm de hauteur sur lequel le public peut être amené à monter devra comporter obligatoirement une rampe d'accès. Cette dernière devra avoir une largeur de 0,90 m et une pente comprise entre 2% et 5%. Celle-ci sera intégrée au stand et ne devra pas déborder sur les allées.

RIA

Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) devra rester visible et accessible, donc libre de tout coffrage, porte, rideau ou décoration.

Un rideau flottant est cependant toléré devant l'appareil, rideau de couleur neutre. Un report de signalétique sera réalisé au-dessus du rideau (plaque rouge, lettres R.I.A. blanches ou pictogramme, 40 cm x 15 cm).

Son accès devra être possible : un cheminement de 1,00 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche.

32

Règlement technique d'architecture

Animation, sonorisation et enseignes lumineuses

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition. Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées. Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées. En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes.

Les animations doivent être déclarées à l'organisateur. Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser 85db, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

Habillage de pilier

L'habillage des poteaux est autorisé sur toutes les faces du pilier (hors RIA) et en fonction de la hauteur du coffrage (contacter le service technique pour recevoir une fiche technique). Cet habillage sera toléré (sous réserve de l'accord de l'organisateur) si le poteau est sur le stand ou accolé à la surface du stand. Il est interdit de percer ou d'abimer le poteau. À défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

Si vous faites appel à un standiste, pensez à lui envoyer ce document afin qu'il puisse tenir compte de ce règlement lors de la conception de votre stand.

Règlement technique d'architecture

Particularité pavillon 4 : hauteurs de construction limitées

IMPORTANT

Le Pavillon 4 comporte une zone sous périphérique : Si votre projet de stand comporte des élingues, il est impératif de faire valider votre plan d'élingage par Viparis.

La validation de votre projet de stand de la part d'Astech ne remplace pas la confirmation de faisabilité de Viparis : ces deux validations sont complémentaires et nécessaires afin de s'assurer que votre projet de stand est réalisable.

Charge au sol répartie : 1.5t/m² Surcharge ponctuelle: 10t/diam 0.20m LEGENDE Zone sous Périphérique: élingage sous réserve de faisabilité par Viparis

Veuillez-vous rapprocher de votre contact technique pour connaître les zones de hauteur limitée propre à votre emplacement.

Règlement technique d'architecture

HABILLAGE POTEAU







Tous les sols sont en béton.

RIA - ROBINET D'INCENDIE ARMÉ





COFFRETS ÉLÉCTRIQUES



TRAPPE **TECHNIQUE**



ARMOIRE ÉLECTRIQUE





35

2.
Formulaires
à consulter
et à retourner



A. Règlement de sécurité incendie

Veuillez lire attentivement les Règles de prévention liées à la sécurité incendie, au risque de panique du public et à l'accueil des personnes en situation de handicap que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

Attention, un formulaire est à consulter dans votre Espace Exposant. Le document Matériel en fonctionnement page 42 est à compléter en fonction du matériel exposé sur votre stand.

37





Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)

Veuillez lire attentivement le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (D.Ö.T) que vous retrouverez en intégralité dans votre Espace Exposant.

Formulaire à compléter et retourner avant le 08/03/2023



C. Formulaire à retourner auprès du service clients

Assurance complémentaire facultative 1/3

Formulaire à compléter et retourner avant le 28/02/2023

Par mail: service.clients.forumlabo@rxglobal.com

Par voie postale : RX France - FORUM LABO - Service Administration des Ventes 52-54, quai de Dion Bouton - CS 80001 - 92806 Puteaux cedex - France

Allée : N	Numéro de stand :
Adresse :	
	Code postal :
Ville :	Pays :
Tél :	Contact:
F-mail ·	

Assurance complémentaire facultative 2/3

L'assurance obligatoire couvre votre stand et les objets qu'il contient, contre le vol, la détérioration et la destruction, pour une valeur de 15.000 €. Prière de vous reporter aux articles 18, 19 et 20 du Règlement Général des salons organisés par Reed Expositions France et aux Conditions détaillées de l'assurance exposants.

L'exposant doit assurer la surveillance de son stand pendant les heures d'ouverture du salon aux exposants; Tout vol de biens ou marchandises sur le salon, lorsque ces biens ou marchandises ont été laissés sans surveillance et que le vol se produit aux heures d'ouverture aux exposants, est exclu des garanties de la police exposants.

L'assurance complémentaire vous permet d'assurer votre stand et les objets qu'il contient si leurs valeurs excèdent 15.000 €. Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le capital à assurer en complément et la prime correspondante à verser.

Intitulés			Valeurs		
Valeur totale du stand et des objets qu'il contient*				€	
Capital de l'assurance obligatoire				15.000 €	
Capital à assurer à titre complémentaire		(C) = (A) - (B)		€	
Valeur du matériel à assurer à titre compl				€	
Valeur du matériel audiovisuel et des écrans plasmas* à assurer à titre complémentaire				€	
(* Voir Définitions dans le Guide de l'Exposant)					
Prime à verser TTC	(G) = (F) x 1 26 %		€		
Time a verser FTC				€	
Prime Totale à verser (F)		- (G)		€	

Assurance complémentaire facultative 3/3

Pour que votre demande d'assurance complémentaire soit prise en compte, vous devez impérativement y joindre les pièces suivantes :

1. Paiement par chèque à l'ordre du FORUM LABO / RX France;

Pour les virements des exposants étrangers : la mention « les règlements devront impérativement être faits sans frais pour le bénéficiaire » devra être portée sur le virement.

Code SWIFT du CIC : CMCIFRPP.

Banque Bank	Guichet Branch	No de compte Account number	CIÉ RIB RIB Nr	Motif Reason	Domiciliation Branch address	No TVA Intracommunautaire VAT identification No
30066	10947	00010067602	68	FORUM LABO PARIS 2023	CIC 102 bld Haussmann 75008 PARIS - France	FR 92 410 219 364

2. Descriptif chiffré du matériel assuré à titre complémentaire.

Le soussigné s'engage à se conformer au règlement général des salons organisés par RX France, dont il déclare avoir pris connaissance, ainsi qu'aux documents auxquels il renvoie et, pour les cas non visés par les documents précités, au règlement général de la Fédération de Salons Spécialisés.

Je soussigné, certifie que les informations relatives à l'assurance souscrite ci-dessus sont exactes et complètes.

Cachet de l'entreprise :
Signature :

Formulaire à retourner auprès des prestataires dédiés

Déclaration de matériel en fonctionnement 1/2



Formulaire à compléter et retourner avant le 28/03/2023

Par mail: handisecur@icloud.com

Isabelle Ferrandes +33 6 87 99 86 59

Deiese sesiales
Raison sociale :
Allée :
Adresse:
Code postal :
Ville : Pays :
Tél : Contact :
E-mail :
Type de matériel ou d'appareil présenté en fonctionnement :

Déclaration de matériel en fonctionnement 2/2



1. Risques spécifiques

Source d'énergie électrique supérieure à 100 kW : Puissance utilisée :
Liquides inflammables : Nature :
N.B.: Les décisions de l'Administration concernant les demandes d'autorisation seront notifiées à l'exposant par l'organisate
Important! Les matériels présentés en fonctionnement doivent, soit comporter des écrans ou carters fixes et bien adaptés mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon à ce que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, et au moins à une distance d'un mètre des circulations générales. Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.
2. Risques nécessitants une demande d'autorisation ou une déclaration particulière
Moteur thermique ou à combustion :
Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène ou gaz présentant les mêmes risques) : Nature :
Rayon X:
Laser:
Cachet de l'entreprise :
Signature :

3. Aménagement de mon stand



A. Stands clé en main

Nos offres de stands clé en main sont gérées par nos partenaires officiels.

Comment ça fonctionne?

1. Vous avez signé votre Bon pour Accord et validé votre emplacement. Un numéro de stand vous a été attribué ainsi que vos codes d'accès à votre Espace Exposant. Lire attentivement ce Guide de l'exposant.

Vous allez être contacté par le prestataire en charge de votre stand.

2. Complétez le formulaire reçu de la part du prestataire

Renvoyez ce document avec vos choix d'aménagement (exemple : coloris moquette et cloisons) et vos éventuelles commandes complémentaires (éclairage ou signalétique supplémentaire).

- 3. Vous souhaitez commander d'autres prestations pour votre stand, consulter la liste de nos prestataires recommandés sur votre Espace Exposant.
- 4. Votre stand clé en main sera prêt la veille de l'ouverture du salon. Les équipes techniques seront à votre disposition sur site pour toute demande concernant votre stand.



A. Stands clé en main

Nos offres de stands clé en main sont gérées par nos partenaires officiels.

Les services inclus

- Cloisons en location modulaire ou bois gainé coton gratté (en fonction du type de stand)
- Moquette (coloris au choix sur formulaire)
- 1 coffret électrique en courant intermittent (puissance 3kW ou 4kW en fonction du type de stand)
- Éclairage évolutif en fonction de la surface
- Signalétique
- Mobilier (dotation à choisir sur l'Espace Exposant ou en supplément pour le stand ESSENTIEL)
- Nettoyage (remise en état avant ouverture puis quotidien)

Informations

- Ne pas oublier de sélectionner votre dotation de mobilier dans la partie Mon stand de votre Espace Exposant. Vous avez le choix entre différents types de dotation, cependant vous ne pouvez pas modifier le contenu d'une dotation.
- Attention : bien aller au bout de la démarche, vous devez recevoir un mail de validation lorsque la commande est prise en compte. (Pensez à vérifier vos spams)



A. Stands clé en main



Easy

Vous allez être contacté par notre prestataire **GL EVENTS** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



Présence primo exposant

Vous allez être contacté par notre prestataire **GL EVENTS** pour le choix de moquette et le suivi de votre stand.



Identity

Vous allez être contacté par notre prestataire LINKS EVENT pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



Essentiel

Vous allez être contacté par notre prestataire **GL EVENTS** pour le choix de moquette et le suivi de votre stand.

Le mobilier n'est pas compris dans la formule. Vous pouvez le commander en supplément sur votre Espace Exposant.

RX France

B. Espaces nus

La surface est délimitée par un marquage au sol. Les cloisons de séparation et la moquette ne sont pas fournies.

Plusieurs possibilités

- 1. Vous avez signé votre Bon pour Accord et validé votre emplacement.
 Un numéro de stand vous a été attribué ainsi que vos codes d'accès à votre Espace Exposant.
 Lire attentivement ce Guide de l'exposant.
- 2. Option 1 : Aménagez votre stand grâce au catalogue d'aménagements complémentaires Retrouvez l'ensemble des services sur le catalogue des aménagements complémentaires disponible sur votre Espace Exposant.
- 3. Option 2 : Contactez My Stand Maker

Nos standistes sont à votre écoute pour vous proposer un stand sur mesure, à votre image. Retrouvez plus de détails concernant cette solution sur la page suivante.

4. Option 3 : Vous avez votre propre standiste / décorateur
 Déclarez votre prestataire sur votre Espace Exposant.
 La réalisation de votre projet de stand doit être en conformité avec les règles d'architecture ainsi que le règlement de sécurité incendie.



B. Espaces nus

La surface est délimitée par un marquage au sol. Les cloisons de séparation et la moquette ne sont pas fournies.

Pensez à réserver

- Votre coffret électrique
- Vos fluides (air, eau) si nécessaire
- Vos lignes téléphoniques, Internet

Au Parc des Expositions Paris Porte de Versailles : www.viparisstore.com

Important

Vous devez impérativement obtenir la validation de votre projet de stand par notre prestataire ASTECH avant le 28/02/2023 : www.astech-prod.com

Pour tout aménagement particulier, merci de soumettre le projet de stand au chargé de sécurité HANDI'SECURE : handisecur@icloud.com

Renvoyez les formulaires obligatoires auprès de RX et de nos prestataires (vous pouvez les retrouver sur votre Espace Exposant).

Sur site le chargé de sécurité contrôle la conformité des stands durant le montage. En cas de non conformité des aménagements ou matériaux, l'exposant et son décorateur devront procéder, à leur frais, aux modifications nécessaires pour être en conformité avant le passage de la Commission de Sécurité le jour de l'ouverture du salon.



My Stand Maker



My Stand Maker est un standiste interne à RX France

Notre mission

Suivre votre projet de A à Z - de la conception au montage/démontage sur salon.

Notre objectif

Maximiser la visibilité de votre marque et vous permettre d'exposer sereinement.

Notre méthode

Être à l'écoute de vos besoins, respecter votre budget, être force de propositions.

Plus d'information sur www.mystandmaker.com





Aménagement de mon stand





Un contact unique et fiable

Nos chargés d'affaires ont une grande expérience des salons. Ils sauront vous aider et vous conseiller, et ils vous accompagneront tout au long de votre parcours : du recueil des besoins à la construction de votre stand sur le salon.



Un suivi personnalisé

Nous vous proposons des solutions adaptées à vos objectifs d'exposition et à votre budget. Nous discutons ensemble de vos attentes pour vous proposer le stand et les services qui répondront le mieux à vos besoins.



Des tarifs maîtrisés

Nous nous engageons à respecter votre budget. De plus, en tant qu'organisateur de nombreux évènements, nous avons pu passer des accords avec nos partenaires pour vous obtenir les meilleurs tarifs en garantissant un rendu optimal.





Pour toute demande contactez-nous sur mystandmaker.france@rxglobal.com



C. Aménagements complémentaires

Vous souhaitez concevoir vous-même votre stand?
Vous avez simplement besoin d'un aménagement complémentaire?

Compléter votre projet de stand avec nos solutions d'aménagement!

N'hésitez pas à contacter notre partenaire GL events pour obtenir un devis détaillé :

+33 (0)7 85 99 92 86 margot.hennequin@gl-events.com



Aménagement de mon stand

D. Prestataires référencés 1/2

Chargé de sécurité / Conseiller Technique HANDISECUR CONSEILS ET SECURITE

+33 (0)6 87 99 86 59 handisecur@icloud.com

Chargé de sécurité / Protection de la Santé D.Ö.T

+33 (0)1 46 05 17 85 sps@d-o-t.fr

Validation des projets de stands

ASTECH - PROD.COM - Pascal REDON +33 (0)6 83 25 95 12 pascal.redon@astech-prod.com

Stands équipés

GL EVENTS
(stands équipés Essentiel - Easy - Présence
+ aménagements complémentaires stands nus)
+33 (0)7 85 99 92 86
margot.hennequin@gl-events.com

LINKS (stands équipés Identity) identity@linkseventgroupe.com

Prestations techniques (Electricité, Parking, Eau, Internet, Wifi) VIPARIS

+33 (0)1 40 68 16 16 www.viparisstore.com contact@e-viparisstore.com

Mobilier GL EVENTS MOBILIER +33 (0)1 30 11 98 78

www.gl-events-mobilier.com info.mobilier@gl-events.com

Décoration florale GALLY

+33 (0)1 39 63 48 33 location@gally.com

Location de matériel Informatique – audiovisuel COM LM +33 (0)9 77 81 24 94 location-salon@comlm.fr



Aménagement de mon stand

D.
Prestataires
référencés
2/2

Matériel de réception

G.D.M (Grain de malice) +33 (0)1 41 53 52 82 ladjakerrouche@wanadoo.fr

Traiteur

LA MAISON POIRIER +33 (0)1 39 13 42 42 www.poirier.fr info@poirier.fr

Hôtesses

DECIBELLES +33 (0)1 40 60 11 28 commercial@deci-belles.com

Nettoyage

MILLENIUM +33 (0)1 60 19 72 72 stand@millenium-sas.com

Gardiennage

GPS +33 (0) 53 02 01 18 commercial@gps-sécurité.fr

Manutentionnaires / transitaires

CLAMAGERAN EXPOSITIONS +33 (0)1 57 25 18 01 /03 paris@clamageran.fr

CLASQUIN FAIRS & EVENTS

+33 (0)1 48 63 33 81 parisevents@clasquin.com

Poste de police

250, rue de Vaugirard 75015 PARIS +3430 (numéro non surtaxé)



RX France

52-54 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux

+33 (0)1 47 56 50 00 www.rxglobal.com

